

Le BAFA est le sésame pour être animateur dans un accueil de loisirs pour enfants. Le passer représente un coût qu'un jeune de 16 ans ne peut pas toujours financer facilement. Pour les aider Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met en place une bourse d'aide financière.

Cette page présente ce que sont les BAFA et BAFD et explique quelles sont les conditions pour obtenir l'aide intercommunale.



A quoi sert le BAFA ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) permet d'encadrer de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en accueil de loisirs ou dans des garderies périscolaires. Avoir le BAFA peut être un atout supplémentaire quand on fait du baby-sitting.

Le BAFA est un excellent tremplin vers le monde professionnel, il permet d'acquérir de la méthode, des compétences et des qualités relationnelles tout particulièrement dans le cadre du travail en équipe.

A partir de quel âge passer le BAFA ?

La formation au BAFA est accessible dès l'âge de 16 ans. Pour passer la formation, pas besoin de diplômes ou d'expérience.

Comment se déroule la formation au BAFA ?

La formation se déroule en 30 mois maximum et en trois étapes :

Etape 1 : Session de formation générale

Elle dure huit jours et permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation : règles de sécurité, rythme de vie des enfants, idées de jeux... Cette formation payante est réalisée auprès d'un organisme de formation. Elle peut se dérouler en internat, en externat, en continu ou fractionné en deux, trois ou quatre parties.

Etape 2 : Stage pratique

Il dure quatorze jours minimum, au sein d'un accueil collectif de mineurs. C'est à vous de le trouver. Le stage pratique permet la mise en application des choses apprises lors de la formation générale. Vous pouvez être rémunéré. Ce stage doit être fait dans un délai minimum de 18 mois après la formation générale.

Etape 3 : Session d'approfondissement ou de qualification

Cette formation payante dure de 6 à 9 jours et permet d'approfondir le thème de votre choix (petite enfance, activité sportive ou culturelle...). Elle permet aussi de compléter votre formation sur des questions rencontrées durant le stage pratique et l'exercice d'une ou plusieurs activités. Elle doit se dérouler dans les 30 mois après l'inscription à la formation générale.

L'attribution du brevet

Chaque étape est évaluée, soit par l'organisme de formation, soit par l'employeur (stage). Quand ces trois étapes sont validées, votre dossier est présenté à un jury départemental. Le brevet est délivré par votre Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Avoir plus d'informations sur le BAFA ?

Quels sont les organismes de formation au BAFA, comment s'inscrire ? dans quelle structure faire son stage ? Pour toutes ces questions et celles que vous ne vous posez pas encore, le service info jeunes est à votre disposition pour apporter des réponses et échanger avec vous.

[Le service info jeunes > en savoir +](#)



A quoi sert le BAFD ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) permet d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de loisirs.

A partir de quel âge passer le BAFD ?

Vous devez impérativement avoir 18 ans au premier jour de la première session de formation (formation générale) et être titulaire :

- soit du BAFA.
- soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation. Dans ce cas, vous devez justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.

Comment se déroule la formation au BAFD ?

Pour obtenir le diplôme du BAFD, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques qui se déroulent dans l'ordre suivant :

Etape 1 / épisode 1 : une session de formation générale

Elle vous permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation (9 ou 10 jours).

Etape 1 / épisode 2 : un stage pratique

En tant que directeur ou d'adjoint de direction, vous allez mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours). Les stages pratiques doivent se dérouler en France

Etape 2 / épisode 1 : une session de perfectionnement

Elle vous permet de compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours)

Etape 2 / épisode 2 : un second stage pratique

En tant que directeur, ce stage vous permet de perfectionner vos compétences (14 jours). Les stages pratiques doivent se dérouler en France.

La durée totale de la formation ne peut excéder quatre ans sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Avoir plus d'informations sur le BAFD ?

Quels sont les organismes de formation au BAFD, comment s'inscrire ? dans quelle structure faire son stage ? Pour toutes ces questions et celles que vous ne vous posez pas encore, le service info jeunes est à votre disposition pour apporter des réponses et échanger avec vous.

[Le service info jeunes > en savoir +](#)



Jusqu'à 440€

La bourse d'aide intercommunale peut aller jusqu'à 440€, selon le coût de la formation.
Cette aide est versée directement à l'organisme de formation.

La bourse peut être versée pour :

- Le BAFA : formation générale
- Le BAFA : formation approfondissement
- Le BAFA : formation intégrale

La première condition pour obtenir la bourse est d'être domicilié dans l'une des 47 communes du territoire.
Les autres sont décrites dans les rubriques suivantes.

Comment faire sa demande de bourse : BAFA formation générale ?

Pour obtenir la bourse "BAFA formation générale", il est impératif que la personne fasse un stage d'observation de quatre à cinq jours dans l'un des accueils de loisirs du territoire.

Ce stage doit servir à valider l'envie de la personne pour la pratique de l'animation. Il est aussi un moyen de nouer des contacts dans la perspective du futur stage pratique.

Comme ce stage d'observation doit être fait avant le début de la formation générale au BAFA, et que ce stage ne peut se dérouler que pendant les vacances scolaires, il est nécessaire d'anticiper au maximum pour pouvoir bénéficier de la bourse.

La procédure à suivre et les documents à fournir pour faire sa demande de bourse "BAFA formation générale" :

- Étape 1 : retirer auprès du Service Info Jeunes (SIJ) une convention de stage d'observation
- Étape 2 : faire remplir et signer cette convention par la structure d'accueil
- Étape 3 : retourner la convention au SIJ pour validation et signature par la communauté de communes
- Étape 4 : s'inscrire dans l'organisme de formation de son choix et demander un devis
- Étape 5 : venir au SIJ avec le devis pour retirer une attestation de prise en charge à transmettre ensuite au centre de formation

Le service info jeunes

Les accueils de loisirs du territoire

Comment faire sa demande de bourse : BAFA approfondissement ?

La procédure à suivre et les documents à fournir pour faire sa demande de bourse "BAFA approfondissement" :

- Étape 1 : s'inscrire dans l'organisme de formation de son choix et demander un devis
- Étape 2 : faire une demande au service info jeunes, par mail (CV et lettre de motivation) accompagnée du devis de formation
- Étape 3 : en retour une attestation de prise en charge est adressée et à remettre à son organisme de formation

Service info jeunes > contact

Comment faire sa demande de bourse : BAFD ?

La procédure à suivre et les documents à fournir pour faire sa demande de bourse "BAFD" :

- Etape 1 : s'inscrire dans l'organisme de formation de son choix et demander un devis
- Etape 2 : faire une demande au service info jeunes, par mail (CV et lettre de motivation) accompagnée du devis de formation
- Etape 3 : en retour une attestation de prise en charge est adressée et à remettre à son organisme de formation

Le service info jeunes > contact

Et aussi...

Dans la famille jeunesse...



Service info jeunes



Mission locale jeunes



Chantier jeunes